

**COMMUNE DE GRANDRIS**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 MARS 2009**

Le cinq mars deux mille neuf à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Pujkis, Maire.

Convocation du 26 février 2009

Etaient présents : Mesdames et Messieurs PUJKIS, CRETIN, GOUDARD, GUIARD, DESPLASSE, MAYNARD, CHUET, CHATELARD, GIRIN, FORY, BONNOT.

Excusés : Mesdames Ghismonde MARTIN, Sophie DESSAIGNE, Florent PRADINAUD

Démissionnaire : Mr Henri FRETON.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- le compte-rendu de la réunion du 10 février 2009
- Mme Sylvie CHATELARD, secrétaire de séance.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2008 AU BUDGET 2009**

Délibération pour affecter l'excédent du budget de fonctionnement basculé sur le budget 2009 en investissement pour un montant de 114 751, 84 €.

*Délibération*

**IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX 2009**

Depuis le 1<sup>er</sup> mandat, la hausse des impôts était de 3% chaque année. Cette année, la commission budget et le conseil municipal choisissent exceptionnellement de ne pas prévoir de hausse dans les impôts locaux.

Le taux d'imposition pour la taxe d'habitation reste à 6,93 %, celui de l'impôt foncier est de 13,76 % et à 33,61% pour le non bâti.

*Délibération*

**SYDER**

Une délibération doit être prise pour la modification d'adresse suite au déménagement du SYDER dans leurs nouveaux locaux à Dardilly, 61, Chemin du Moulin Carron.

*Délibération votée à l'unanimité.*

Contribution 2009 : le SYDER (Syndicat d'Energies du Rhône) -hormis Lyon- gère l'éclairage public de toutes les communes.

Cette année la redevance du SYDER s'élève à 43 122 €. Il existe 2 moyens à la commune pour payer le SYDER :

1. payer sur le budget de fonctionnement de la commune
2. fiscaliser l'équivalent de cette somme.

**SUBVENTION A L'ECOLE PRIVEE**

Fournitures scolaires : 45 € / élève, l'école privée totalise 33 élèves, ce qui représente une dépense de 1 485 €.

Il faut savoir que les enfants non résidents à Grandris ne bénéficient pas de cette aide ; la commune dont ils sont issus doit prendre en charge les frais de fournitures scolaires.

*Délibération*

Chauffage : En 2008, la commune a alloué une subvention de 1 525 € à l'Ecole privée pour la prise en charge du chauffage, la même somme est reconduite cette année.

*Délibération*

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Association Prisonniers de Guerre de Grandris	120 €
Association Aides Familiales Rurales Canton de Lamure (ADMR)	350 €
Association Parents, Amis Handicapés Canton de Lamure	110 €
Société Boule les Amis	300 €
Club du Sapin Vert	250 €
Association Aides Ménagères aux personnes âgées	350 €
A.G.R.A.F.	510 €
Etoile Grandrisienne Jeunesse Laïque – Basket-Ball	1 500 €
Echo de la Montagne – Fanfare de Grandris	1 500 €
Soit une somme de	<u>4 990 €</u>

### **Subventions exceptionnelles accordées à la demande :**

- du Sou des Ecoles Publiques pour la sortie en classe de Mer d'un montant de 2 000 €
- de l'Asso dans le Vide au titre de la 3<sup>e</sup> édition du Beaujol'Rock Festival pour un montant de 500 €

### *Délibération*

## **ECOLE PUBLIQUE : PARTICIPATION DES COMMUNES**

De la même façon qu'à l'école privée, les élèves extérieurs à la commune ne bénéficient pas de l'aide fournie par la commune pour l'achat de fournitures scolaires. Il faut savoir qu'un élève coûte 400 € par an. (hors Investissement).

La commune de Meaux la Montagne n'est pas dotée d'école et leurs enfants vont pour la plupart dans les communes avoisinantes.

Chaque année, la commune de Grandris demande à celle de Meaux le règlement correspondant au nombre d'élèves scolarisés dans la commune. Mais depuis 4 ans, aucun règlement n'est parvenu. Un courrier a été envoyé à la mairie de Meaux la Montagne présentant un arriéré de 2020 €.

Réponse attendue sous 15 jours pour budgétiser cette somme.

## **BUREAU DE POSTE : FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2008**

Une demande de remboursement d'un montant de 1 073,13 € pour l'année a été demandée par la commune correspondant aux frais de chauffage, d'eau et d'électricité.

### *Délibération*

Monsieur le Maire de Grandris a souhaité rediscuter, avec le directeur de la Poste du secteur M. LEMAITRE et M. BOUX, afin de revenir aux horaires d'ouvertures précédents qui étaient le matin. Ceux-ci ont évoqué que cette modification était impossible et que de surcroît, la Poste avait un retour positif de la part des entreprises.

Les Maires du Canton, la Communauté de Communes, la commune de St Just et le Conseil Régional souhaitent obtenir une date de réunion avec la Poste, prévue peut-être fin avril, afin de travailler tous en concertation.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

- **La Garde Périscolaire** : le compte de résultat de la semaine d'ouverture a été envoyé à la CAF.
- **Commission des Ecoles** : une réunion du Conseil d'école est prévue le jeudi 2 avril à 18 H, dans les locaux de l'école.

- **Commission Environnement** : Réception en mairie d'un courrier du Préfet de la Région pour la mise en place de la 3e vague de sélection de l'appel à projets régional concernant les opérations de plantation de haies. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, de fortes orientations en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ont été prises, notamment de favoriser la plantation de haies bocagères dans le cadre du Développement Durable.

L'ensemble des documents nécessaires à l'établissement de votre demande de subvention est téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture du Rhône : <http://www.rhone.pref.gouv.fr/web/707-appel-a-projet-regional.php>

La demande est à faire avant fin mars.

Prochaine réunion de la Commission Environnement le **1er avril à 20 H** en mairie.

- **Commission P.L.U.** : La Départementale 345, communément appelée la Route de la Vallée représente le passage de 5000 véhicules par jour. Cette information vient en relation directe avec le bruit incombé par la circulation de ces véhicules. Dans le but d'éviter la construction de murs anti-bruits, une interdiction de construction à moins de 30 m de la route a été formulée. La zone de construction dans le quartier de *La Folletière* est située à plus de 30 m de la route.

- **Commission Travaux** :

La commission est en quête de devis pour améliorer les conditions de chauffage à la salle polyvalente. Une étude est en attente suite à la réception d'entreprises pour envisager la production d'énergie avec des panneaux photovoltaïques.

Sur la salle de gym à l'école publique qui servira aussi de salle d'accueil pour la garde périscolaire : la commission attend l'accord de subvention de la CAF pour y démarrer les travaux.

Une convention nationale est en renégociation : les dossiers sont bloqués et les projets d'attribution le sont également.

Les travaux exécutés à la mairie présentent quelques malfaçons : un courrier a été envoyé au maître d'œuvre pour intervenir auprès des entreprises concernées.

- **Commission Communication** :

Site Internet : mise au point d'une nouvelle Lettre d'Information qui va bientôt être envoyée aux adhérents.

En février, ce sont 248 visiteurs qui ont été comptabilisés sur le site. Mardi, vendredi, samedi et dimanche sont les jours les plus visités.

Le Président de la Communauté de Communes demande que la communication soit identique à toutes les communes et soit transmise dans les bulletins municipaux pour commenter les décisions prises sur les sujets concernant la CCHVA.

- **Commission budget** : Réunion le **23 mars** pour l'investissement.

Le choix a été fait de faire le plein de fuel en raison de son coût bas.

## **INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

→ **Affaire Lelouard** : La séance du 14 mars au T.G.I. de Villefranche avec les époux LELOUARD et M. GEOFFRAY a été repoussée.

→ **Syndicat des Eaux** : Réunion le 24 mars à 18 H en mairie de Grandris.

→ **Implantation d'une boutique de location de quads.** Guy CHEVALARD informe de sa nouvelle activité à CUBLIZE permettant d'effectuer des balades accompagnées, dans le but de faire découvrir notre région. Une charte de bonne conduite a été remise aux communes concernées par la traversée de ces « randonneurs à 4 roues ». Autorisation accordée par la commune de Grandris.

→ **Rallye Motocycliste du Beaujolais** les 16 et 17 mai prochains. Passage sur les extérieurs de la commune : ils arriveront par Challières et redescendront en direction de la départementale.

→ **Agrandissement de l'hôpital** : la Route de la « Maltirée » doit être détournée pour permettre cet agrandissement.

→ **Beaujolais Vert** : Selon les Accords de Kyoto signés en mai 1998 dans le but de faire baisser le taux de CO2 et limiter les gaz à effet de serre, un appel à candidature d'un ingénieur pour un contrat objectif climat a été fait.

→ **La Caisse d'Epargne** propriétaire du local anciennement ce qui était l'agence dans la Rue centrale a toujours le souhait de s'en dessaisir. Les personnes intéressées doivent contacter la Gestion du Patrimoine de la Caisse d'Epargne à Lyon.

→ **Information de la Communauté de Communes** : La Commission d'accessibilité vient d'être créée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le diagnostic pour définir les travaux sur tous les bâtiments publics doit être établi. Les travaux pour mise en conformité devront être faits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Par accessibilité, il faut englober toutes les formes de handicap : la surdité, la cécité, le handicap mental et physique.

Solutions : le signal sonore, l'usage de couleur douce, créer un chemin pédestre simplifié...

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, une amende de 45000 € peut être donnée par bâtiment non diagnostiqué.

Les actions à entreprendre :

- 1- recensement par commune
- 2- devis, diagnostic par commune
- 3- travaux à la charge de chaque commune pour planifier ces travaux.

Des aménagements ou réaménagements peuvent éviter des travaux, prenons l'exemple du 1<sup>er</sup> étage de la mairie qui peut être destiné aux élus et non au public.

Des dossiers de dérogations sont associés à des réalisations impossibles à réaliser.

Les 1<sup>ères</sup> communes seront mieux considérées en ne tardant pas à se pencher sur le dossier.

Après cette mise en conformité au niveau des bâtiments communaux, ce seront les entreprises et les commerces qui auront les mêmes contraintes.

## **QUESTIONS DU PUBLIC :**

L'enseigne lumineuse de Noël située au Pavillon est toujours allumée. Après vérification, il s'avère que non.

Plus de question du public, séance levée à 21 H 50.

